



Doc. 11794

24 janvier 2009

Renforcer la coopération avec les pays du Maghreb

Réponse à Recommandation¹: Recommandation 1825 (2008)

Comité des Ministres

1. Le Comité des Ministres a examiné avec attention la [Recommandation 1825 \(2008\)](#) de l'Assemblée parlementaire, y compris à la lumière de la [Résolution 1598 \(2008\)](#), et l'a portée à l'attention des gouvernements des Etats membres. Le Comité a également adressé la recommandation au Conseil exécutif du Centre Nord-Sud.
2. Conformément à une décision des Délégués des Ministres, le Secrétaire Général présente chaque année, un rapport annuel sur les «Relations extérieures du Conseil de l'Europe», qui contient également des informations sur les relations avec les pays du Maghreb. Le rapport établi pour 2007 est à la disposition de l'Assemblée. Le prochain rapport sera remis au Comité des Ministres en amont de la session ministérielle qui aura lieu le 12 mai 2009. Ce rapport sera également mis à la disposition de l'Assemblée.
3. Le Comité des Ministres rappelle sa réponse à la [Recommandation 1753 \(2006\)](#) de l'Assemblée parlementaire sur les relations extérieures du Conseil de l'Europe, adoptée le 18 janvier 2007 lors de la 984^e réunion des Délégués des Ministres, et en particulier le paragraphe 2, dans laquelle le Comité déclarait que «S'il reconnaît l'importance des relations extérieures pour le Conseil de l'Europe, et de la contribution de l'Organisation à la promotion des valeurs universelles au-delà de l'Europe, le Comité des Ministres est cependant convaincu qu'il faut donner la priorité à la dimension européenne de la mission de l'Organisation.» C'est dans ce contexte et en fonction des intérêts formulés expressément par les partenaires que le Comité des Ministres entretient des relations avec tout Etat non membre en mettant l'accent sur la promotion de la démocratie, de la prééminence du droit et des droits de l'homme.
4. S'agissant des trois pays du Maghreb, le Comité des Ministres souhaite en particulier souligner que:
 - a. l'Algérie, le Maroc et la Tunisie entretiennent des relations régulières avec le Centre Nord-Sud, ainsi que cela apparaît dans l'avis du 31 mars 2008 du Conseil exécutif joint en annexe. Des échanges sur la démocratie et la citoyenneté, le statut des femmes, les questions de migrations ou d'identités culturelles dans la région euro-méditerranéenne ont notamment eu lieu;
 - b. la Tunisie a adhéré à quatre traités du Conseil de l'Europe; le Maroc en a signé un et est invité à adhérer à cinq autres traités ouverts aux Etats non membres; l'Algérie n'a jusqu'ici adhéré à aucun des traités du Conseil de l'Europe. L'engagement juridique des Etats non membres au titre des traités du Conseil de l'Europe favorise une interaction fructueuse entre les Etats tiers et les Etats membres, et devrait ouvrir progressivement la voie à un élargissement du champ de coopération;
 - c. l'Algérie, le Maroc et la Tunisie sont devenus membres de la Commission de Venise, ce qui leur permet de coopérer pleinement avec la Commission. Un exemple en est la Conférence sur «L'interprétation constitutionnelle» organisée en coopération avec la Cour constitutionnelle d'Algérie, conjointement avec une réunion préparatoire à la Conférence mondiale sur la justice constitutionnelle (Le Cap, 22-24 janvier 2009). La coopération se déroule également à travers l'Union des Cours et Conseils constitutionnels arabes, dont les Conseils constitutionnels des pays du Maghreb sont membres. La

1. adoptée à la 1046^e réunion des Délégués des Ministres (21 janvier 2009)



Commission de Venise a établi un programme de coopération avec l'Union, qui inclut des séminaires, des contributions des Cours arabes à la base de données CODICES de la Commission, ainsi que la traduction de textes de base en matière de justice constitutionnelle;

- d. le Comité des Ministres a manifesté son attachement au dialogue interculturel, basé sur la promotion des droits de l'homme, de la démocratie et de la prééminence du droit, en particulier lors du récent lancement du «Livre blanc sur le dialogue interculturel». C'est sur cette base que le Comité des Ministres encourage la coopération avec d'autres organisations actives dans le dialogue interculturel, y compris dans sa dimension religieuse, avec la signature et la mise en œuvre d'accords avec l'Unesco, l'initiative «Alliance des civilisations», la Fondation euro-méditerranéenne Anna Lindh pour le dialogue entre les cultures, ainsi qu'avec d'autres organisations régionales telles que l'Organisation arabe pour l'éducation, la culture et les sciences (ALECSO). Une coopération au niveau de projets spécifiques est également entreprise avec d'autres organisations dont les pays du Maghreb sont membres, sur la base des valeurs et des normes du Conseil de l'Europe;
 - e. le Comité des Ministres est cependant d'avis que, les organes exécutifs étant liés par l'obligation de respecter le principe de la liberté de pensée, de conscience et de religion (article 9 de la Convention européenne des Droits de l'Homme) et par l'obligation de neutralité à l'égard vis-à-vis des différentes convictions religieuses et philosophiques, ils n'ont pas compétence à mener le dialogue interreligieux ou à y participer.
5. Le 23 mai 2008, une Déclaration commune sur le renforcement de la coopération entre le Conseil de l'Europe et l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) a été signée, qui offre au Conseil de l'Europe des possibilités supplémentaires de travailler avec les Etats membres de cette organisation.
6. Le Comité des Ministres confirme son engagement à promouvoir le dialogue avec les pays du Maghreb, en offrant l'expertise du Conseil de l'Europe en matière de promotion des droits de l'homme, de consolidation de la démocratie et de l'Etat de droit, et en se fondant sur un engagement résolu de leur part en ce sens, conformément au Plan d'action adopté lors du Troisième Sommet.

Annexe 1 – Avis du conseil exécutif du Centre Nord-Sud sur la [Recommandation 1825 \(2008\)](#) de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe «Renforcer la coopération avec les pays du Maghreb»

1. Le Conseil exécutif du Centre Nord-Sud se félicite de l'intérêt de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe pour la coopération entre le Conseil de l'Europe et le Maghreb, et exprime son appréciation de l'excellent rapport de M^{me} Durrieu à cet égard.
2. Conformément à sa vocation de passerelle entre le Conseil de l'Europe et le sud, le Centre Nord-Sud a développé depuis de nombreuses années une coopération substantielle avec les pays de la rive sud de la Méditerranée, en particulier ceux du Maghreb (voir résumé en annexe).
3. Le Conseil exécutif, comme l'Assemblée parlementaire, considère que le moment est effectivement venu de franchir une étape supplémentaire et d'essayer de formaliser les liens entre le Centre Nord-Sud et les pays du Maghreb, sur la base de la coopération existante et sous réserve de confirmation d'une volonté politique dans ce sens de la part des pays concernés. Pour sa part, le Conseil exécutif a toujours considéré que la composition du Centre Nord-Sud ne serait pleinement achevée que lorsque un ou plusieurs pays du sud en seraient devenus membres.
4. Dans cette perspective, le Président du Conseil exécutif, M. Claude Frey, a effectué une visite officielle au Maroc, du 4 au 7 février 2008. Les autorités marocaines y ont confirmé leur intérêt pour le Centre Nord-Sud, leur appréciation de la coopération existante et leur volonté de la renforcer. La question de l'adhésion du Maroc au Centre Nord-Sud a été discutée dans ce contexte.
5. Des démarches similaires seront effectuées vis-à-vis de l'Algérie et de la Tunisie. Le rapport de M^{me} Durrieu, ainsi que les textes adoptés par l'Assemblée parlementaire à cette occasion, créent en effet une dynamique politique qu'il serait important d'exploiter au mieux, dans l'intérêt mutuel du Conseil de l'Europe/ Centre Nord-Sud et des pays concernés.
6. Le contexte de l'année 2008 offre des opportunités importantes à cet égard. En effet, outre le Forum de Lisbonne, deux activités importantes du Centre Nord-Sud se tiendront dans des pays du Maghreb: les rencontres méditerranéennes de Tanger (Maroc) sur le thème «Migration et co-développement», organisées avec l'association Espace alternatif et avec le soutien de la Wilaya de Tanger-Tetouan et de la mairie de Tanger les 25 et 26 avril, et un Symposium sur le dialogue interculturel organisé avec l'ALECSO (Organisation arabe pour l'éducation, la culture et les sciences) à Tunis (Tunisie) en octobre.

Annexe 2 – Liste des activités réalisées en coopération avec les pays du Maghreb au cours des dernières années

Au cours des dernières années, les trois pays du Maghreb ont été directement ou indirectement associés à de nombreuses activités du Centre Nord-Sud. Parmi d'autres événements, des représentants des gouvernements et de la société civile d'Algérie, du Maroc et de Tunisie ont participé aux activités suivantes:

- Conférence sur le thème «Droits de l'homme, identités culturelles et cohésion sociale dans la région méditerranéenne», organisée en coopération avec le Ministre marocain des droits de l'homme, M. Aujjar (Rabat, Maroc, 20-21 octobre 2000);
- Consultation régionale de préparation au Forum euro-africain de la société civile, organisée en collaboration avec les commissions nationales des droits de l'homme et avec le soutien du Gouvernement algérien (Alger, Algérie, 9-11 mars 2000);
- 9e conférence permanente de l'audiovisuel et des médias euro-méditerranéens (COPEAM) sur le thème «Les médias dans la région méditerranéenne, facteur de paix et de dialogue» (Alger, Algérie, 8-12 juin 2002);
- Conférence sur le thème «Les droits des femmes dans la région euro-méditerranéenne: lois, religions et traditions» (Strasbourg, France, 13-14 octobre 2003);
- Conférence sur le «Dialogue interculturel dans la région euro-méditerranéenne» organisée en coopération avec l'Institut jordanien pour la diplomatie, et en présence du ministre marocain des droits de l'homme (Amman, Jordanie, 2 décembre 2003);
- Conférence sur «Les femmes dans le monde arabe» organisée en partenariat avec la Ligue des Etats arabes (Caire, Egypte, 6-9 juin 2004);

- Table ronde sur le thème «Démocratie et citoyenneté dans les pays du sud de la Méditerranée» organisée en partenariat avec le Panorama Centre for Democracy (Lisbonne, Portugal, 11-12 décembre 2004);
- Conférence internationale sur le thème «Démocratie et citoyenneté dans la région euro-méditerranéenne» et mise en place d'une plateforme euro-méditerranéenne pour la démocratie et la citoyenneté (Marrakech, Maroc, 23-24 septembre 2005);
- Forum sur le thème «L'intégration des migrants en Europe: quel rôle pour les ONG» organisé en partenariat avec le regroupement dialogue et solidarité nord-sud et avec le Messina international study and research centre (Messine, Italie, 11-12 novembre 2005);
- Séminaire sur le thème «Les droits des femmes dans la région euro-méditerranéenne: les femmes, agents du changement» en partenariat avec *l'Istituto Studi Mediterranei de Lugano* et la fondation luso-américaine (Lisbonne, Portugal, 30 juin – 1er juillet 2006);
- Co-organisation avec l'Assemblée parlementaire d'un séminaire sur le «Respect des principes d'égalité entre les femmes et les hommes, en incluant le code de la famille» (Strasbourg, France, 20 octobre 2006);
- Consultation pour le Livre blanc du Conseil de l'Europe sur le dialogue interculturel sur le thème «Femmes et dialogue interculturel» (Genève, Suisse, 14-15 avril 2007).

En outre, les pays du Maghreb ont régulièrement participé depuis 2003 aux réunions annuelles du Forum de Lisbonne, un processus initié par le Centre Nord-Sud en 1994 et destiné à promouvoir le dialogue sur les droits de l'homme, la bonne gouvernance et la démocratie entre l'Europe, la rive Sud de la Méditerranée et l'Afrique.